

Villeneuve d'Ascq, le 19 mai 2017

Objet : Délégation de signature
Directeur du Service Culture

ARRETE N° 2017-43

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et R719-79 et suivants;
Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Arrête

Article 1 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 19 mai 2017, à Monsieur Dominique HACHE, Directeur du Service Culture, à l'effet :

- d'engager, liquider et mandater les dépenses d'un montant inférieur ou égal à 500 euros entrant dans le cadre de l'exécution propre à son service et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux prestations de services gérées par le SAIC

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Dominique HACHE



Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1

